



Syndicat du Stadtgrund
11 Biisserwee
L-1238 Luxembourg
luxembourg.stadtgrund@gmail.com

Luxembourg, le 06 novembre 2022

Madame Lydie Polfer
Bourgmestre de la
Ville de Luxembourg

Objet : Situation critique en termes de stationnement dans le quartier du Grund

Madame la Bourgmestre,

Cela fait des années que la situation relative au stationnement dans le quartier du Grund est extrêmement tendue. Les habitants sont excédés par l'impossibilité fréquente de se garer et l'obtention très régulière de verbalisations taxées ou l'obligation d'aller se garer dans des parkings couverts mais payants.

Le quartier du Grund jouit - ou, en termes de stationnement - souffre d'une situation très particulière : centre touristique et patrimonial névralgique de la Ville, il attire nombre de touristes et de locaux pour des promenades d'agrément. Ceci est renforcé par les restaurants et cafés qui s'y situent et animent les soirées. Il héberge le Musée National d'Histoire Naturelle. A intervalles réguliers, le Musée et le l'Abbaye Neumünster accueillent des manifestations et événements de grande ampleur drainant plusieurs centaines voire milliers de visiteurs. Son positionnement est également particulièrement intéressant pour celles et ceux qui se rendent au Palais de Justice voire dans la Ville Haute pour des affaires ou pour y travailler.

A côté de cela, le nombre de places de parking est très limité. Presque aucune maison ne dispose de sa propre place tel que cela existe dans tous les autres quartiers.

Cela fait des années que ce sujet est mis sur la table des discussions avec votre Administration, malheureusement sans effet notable sur le terrain. Le sujet a également été abordé par des citoyens avec vous aux réunions au Tramschapp (06.2022) et au Grund (13.07.22). Nous souhaiterions renouveler dans ce courrier la série d'options identifiées afin que des décisions concrètes soient prises dans les meilleurs délais.

a. Durée et horaire de paiement pour le stationnement

Les aires de stationnement situées au Grund ont des durées de stationnement, pour certaines portant jusque 3 heures, pour d'autres jusque 5 heures. En outre, cette obligation se termine à 18h00. Notre Syndicat demande à ce que :

- La période d'obligation de paiement soit partout étendue, comme pour certains quartiers tels que Clausen, jusqu'au moins 01h00 du matin au lieu de 18h00.

- Que la durée maximale soit limitée à 30 minutes sauf pour les résidents pour laquelle aucune limite ne doit exister. Si cette possibilité n'est pas offerte par la réglementation actuelle, il importe de la modifier en conséquence. La ville de Trèves applique ce système en son centre.
- En attendant, la durée maximale est à ramener à son minimum légal : 1 heure, 1h30 ou deux heures quel qu'il soit.

b. Augmentation tarifaire

Le tarif doit être ajusté à son niveau maximal autorisé par règlement de telle façon qu'il incite les visiteurs à aller se garer dans des parkings fermés, en particulier celui du St. Esprit ou en d'autres endroits et à limiter son temps de présence.

c. Contrôles renforcés

Il importe que les contrôles réalisés par le service en charge du stationnement soient plus réguliers, couvrent les horaires complets d'obligation de paiement – même si tardifs - et soient ainsi dissuasifs par rapport aux éventuelles velléités de ne pas se tenir aux règles.

d. Zone Traffic Limité (ZTL) - Caméras ou bornes avec horaires restrictifs

Il existe, dans un nombre croissant de villes, des zones dites à trafic limité dont l'accès est régulé par des bornes ou un système de visio-surveillance sanctionnant les véhicules entrant sans badge (parfois sur des horaires modulés afin de permettre les livraisons). Nous demandons à ce que, si ce n'est tout le quartier, tout au moins la rive droite de l'Alzette, à partir de la Schmëdd voire de façon différenciée, pour le Bisserwee (à l'entrée de la rue ou au niveau des parkings) voire pour la rue Münster, fasse l'objet d'une réflexion en ce sens. Cette option fut d'ailleurs discutée en date du 13 juillet 2022 lors de la consultation citoyenne relative à la rue St. Ulric.

A terme, la voie de transit nord-sud fortement utilisée en matinée et soirée et passant par la rue St. Ulric devra également faire l'objet de mesures restrictives visant à réguler le trafic de transit et limiter les désagréments pour les résidents, notamment en matière de congestion et de pollution atmosphérique et sonore et de risque sur la future zone de partage que nous appelons de nos vœux.

e. Ouverture du Parking du St. Esprit

La fermeture au public du parking du St. Esprit est un hold-up antidémocratique opérée par une élite politique pour ses propres intérêts. Elle s'inscrit en défaut complet des grandes mesures décidées par le Gouvernement et visant à promouvoir le transport public : « Faites ce que je dis mais pas ce que je fais ! ». Ce sujet a été abordé par écrit et votre administration s'est investie sur le sujet. Le résultat reste très mitigé – l'accès au parking étant pour l'instant toujours fermé à toute heure de la journée et de la nuit ainsi que les weekends, ce pour les non-autorisés (hauts fonctionnaires et politiques).

f. L'entièreté des places du parking du St. Esprit en accès public

Des rumeurs, actuellement non confirmées, semblent indiquer que l'Etat souhaiterait, à l'issue de la restitution du parking à un accès public, réserver des places de parking additionnelles à celles déjà disponibles dans le parking voisin du Palais de justice pour ses

employés de l'administration judiciaire. Ceci aurait comme conséquence de réduire encore plus le nombre de places accessibles pour les visiteurs. Ceci est inacceptable. A supposer que l'Etat persiste dans cette démarche, il est essentiel que ces places réservées soient remises à disposition du public à partir de 18.00h et durant les weekends et jours fériés.

g. Ouverture du Parking du Palais de Justice

Dans le même ordre d'idée, nous sommes intervenus et plaidons pour assurer un accès au parking du Palais de Justice, pour autant que la sécurité du bâtiment soit évidemment garantie. Cette ouverture devrait être autorisée en soirée et durant les weekends. Elle permettrait de désengorger le parking du St. Esprit qui, à certaines occasions, est complètement plein (Marché de Noël, évènements au Grund) et représenterait une rentrée d'argent pour l'Etat (ou couvrant les frais de gardiennage).

h. Libération des 13 places rue Münster

Comme déjà évoqué avec l'Administration des Bâtiments Publics, tout en soutenant la politique nationale d'appui à l'accès au logement, il nous semble très discutable que 13 places de stationnement appartenant à l'Etat soient exclusivement réservées aux locataires sociaux dont, en plus, nombre ne disposent pas de voiture. La très grande majorité de ces places apparaît actuellement inoccupée. Nous plaidons pour une remise en accès public de ces places située rue Münster à l'avant des anciens bâtiments destinés aux gardiens de prison, faute d'un réaménagement complet de cette rue et de cet espace comme prôné par notre Syndicat, avec un possible déplacement de ces places à l'arrière des bâtiments

i. Filtrage par le CCRN lors d'évènements

Les évènements organisés au niveau de Neimënster (CCRN) imposent de filtrer l'accès des voitures vers le Grund. Chaque évènement amène des bouchons rue Münster et au Bisserwee où des centaines de personnes s'imaginent pouvoir trouver une des très rares places de stationnement. S'il est légalement impossible d'interdire le passage à certains automobilistes, il nous semble que la Ville ou le CCRN, en accord avec les autorités municipales voire étatiques, seraient en droit et devraient avoir obligation de filtrer le trafic au niveau du pont sur la Schmëdd. Nous plaidons pour une concertation sur ce sujet.

j. Classement du haut de la rue Tour de la Tour Jacob en GR/CL

La partie Est du Grund ne dispose de quasiment aucun emplacement de parking. Comme déjà demandé, nous réinsistons pour que le haut de la rue de la Tour Jacob, entre le pont CFL et le haut de la rue, soit classé en zone CL/GD. Sur cette section, il reste en effet de nombreuses places de libres car nombre de logements à ce niveau de la rue disposent de leur propre emplacement de parking. Nous rejetons donc l'argument avancé à plusieurs reprises par votre Administration comme quoi les places de parking dans cette rue et, a fortiori, dans sa partie supérieure sont en nombre insuffisant pour les habitants.

k. Stationnement pont CFL et Stationnement souterrain additionnel

Nous avons déjà évoqué avec vous les projets de création de parkings souterrains ou à étages à plusieurs endroits : au pied du pont CFL en contrebas du plateau du Rham, dans l'entrée de la vallée de la Pétrusse, ou à d'autres endroits dans la vallée. Toutes ces

propositions furent rejetées par votre Administration avec l'argument qu'ils attireraient plus de trafic. En attendant, la situation est critique et aucune alternative n'a été proposée par vos responsables pour y palier.

Nous vous remercions pour la prise en compte de ces propositions qui vous ont toutes, par le passé, déjà été soumises pour appréciation sans qu'aucune ne soit acceptée. Nous attirons votre attention sur le fait que la situation risque d'empirer avec la remise en état de la vallée de la Pétrusse et la LUGA 2025. Ce dernier évènement, s'il répond effectivement aux attentes de ses organisateurs en termes de nombre de visiteurs arrivant par voitures et bus, nécessite de trouver au plus vite des solutions à la problématique.

Elle est déjà critique et si rien n'est corrigé de façon efficace, il ne fait que peu de doute que les habitants réagiront par voie de presse et de médias voire par des actions publiques, possiblement dès 2023, année des élections.

Nous profitons de ce courrier, faute d'une réponse positive à notre demande adressée directement à votre Service de la Circulation, pour vous demander de nous communiquer le nombre de places de stationnement publiques dans le quartier par rapport au nombre de vignettes distribuées par l'administration communale. Des données historiques – si disponibles – retournant 5, 10, 15 et 20 ans en arrière seraient intéressantes.

Dans l'attente de votre retour rapide avec des propositions et des décisions concrètes, veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération



Vincent Glaesener
Président du Syndicat